

CONSEIL des ANCIENS DE GENEVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
20 JAN. 2015
M. Olivier BAUD
Copie

Genève, le 13 janvier 2015

Monsieur Olivier BAUD
Président
Secrétariat du Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Cohabitation cyclistes-piétons - campagne de sensibilisation auprès des cyclistes

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Au nom du Conseil des Anciens, nous nous permettons de vous soumettre la pétition suivante :

Le Conseil des Anciens s'est penché sur la problématique de la cohabitation entre cyclistes et piétons. Le constat de son étude « *Le vivre ensemble est possible* » a été consigné dans une brochure mise à disposition gratuitement par le Conseil des Anciens (un exemplaire en annexe). Nous sommes actuellement occupés à la diffusion de ce document.

Nous aimerions savoir comment la Ville de Genève pourrait participer à nos efforts d'information au public afin que les cyclistes respectent mieux les règles de la circulation à l'égard des piétons et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite et vulnérables.

Nous proposons que la Police municipale lance, dès début 2015, une campagne de sensibilisation auprès des cyclistes et des piétons. Nous mettons volontiers notre dépliant à la disposition des services de l'administration concernés. Dans le cadre de cette campagne, nous souhaiterions que les cyclistes soient également rendus attentifs à l'obligation d'avoir un vélo muni d'une sonnette et d'une lumière la nuit.

Pour rappel, dès 2006, le député Claude Macet a attiré l'attention des autorités cantonales concernant le manque de respect par les cyclistes de la Loi sur la Circulation Routière (LCR).

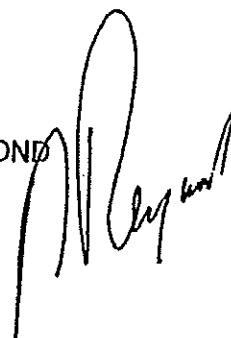
- Il a commencé à s'étonner du laisser-aller sur les trottoirs le 12 octobre 2006. Son interpellation urgente écrite (IUE 330) « *Muselons les chihuahuas pour mieux lâcher la bride aux vélos!* » n'avait pas reçu de réponse.
- Il a enchaîné, le 20 septembre 2007, avec l'IUE 468 intitulée « *Circulation des vélos à Genève : pour quand la fin de la chienlit généralisée, probablement voulue et organisée ?* ».
- Le 22 mai 2008, il renchérisait avec l'IUE 579 intitulée « *Les beaux jours reviennent et la chienlit des cyclistes sur les trottoirs réapparaît plus forte que jamais tandis que nos gouvernants, la police et les agents de sécurité municipale regardent volontairement ailleurs* ».
- Il a enfoncé le clou le 11 juin 2009 avec l'IUE 793 « *Les cyclistes et la LCR (loi sur la circulation routière)* ».

Un changement ne s'est guère produit depuis lors, si ce n'est le fait que de nouvelles missions ont été confiées à la Police municipale de Genève. Elle est notamment chargée de contrôles en matière de circulation routière. Aussi, ne comprenons-nous pas pourquoi elle ne combat pas plus activement les « incivilités » des cyclistes.

Nous vous remercions, par avance, de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos respectueuses salutations.

André REYMOND
Président



Annexes : dépliant

liste des signataires

Quatre panneaux de signalisation importants

	Zone de rencontre 20 km/h : le piéton est prioritaire mais ne doit pas gêner inutilement ni entraver le passage de véhicule.
	Trottoir mixte (cyclistes-piétons) : attention le piéton ne marchera pas sur la piste cyclable. Une ligne jaune continue ou discontinue séparera l'aire réservée à chaque catégorie d'usagers.
	Piste cyclable et chemin pour piétons sans séparation de l'aire de circulation. Les cyclistes et cyclomotoristes (ou cavaliers) doivent des égards aux piétons.
	Zone 30 km/h : le piéton n'est pas prioritaire. Attention : absence de passages protégés. Ce panneau désigne des routes situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière prudente et prévenante.

Vous êtes retraité-e, vous aimeriez utiliser votre expérience et vos capacités intellectuelles à des activités motivantes, les problèmes du monde actuel vous intéressent et vous désirez rester en contact avec lui, alors vous vous sentirez à l'aise au Cda.

Venez nous rejoindre et devenez membre du Cda !

Consultez notre site www.conseil-anciens.ch.
Ou joignez-nous au Conseil des Anciens, 48, rue de Montchoisy,
case postale 6212, 1211 Genève 6, conseil-anciens@bluewin.ch,
022 735 79 35.



CONSEIL des ANCIENS
DE GENEVE

COHABITATION PIÉTONS - CYCLISTES

LE « VIVRE ENSEMBLE » EST
POSSIBLE

UN PETIT SIGNE ET UN SOURIRE =
COURTOISIE ET COMPRÉHENSION

Cohabitation Piétons-Cyclistes... le "vivre ensemble" est-il possible ?

Deux Sages, Piétirus et Vélocita, donnent leur avis sur la question !



Chronologiquement, nous sommes bien les premiers utilisateurs du domaine public !



Le vélo doit-il toujours rendre son utilisateur égoïste ? Non, évidemment !

Piétirus connaît ses devoirs et les applique

Piétirus est un piéton responsable et respectueux des règles de la circulation qui contribuent à la sécurité en harmonie entre les divers usagers et sait que le fait d'être prioritaire sur un passage protégé ne lui confère pas le droit de surgir et de traverser la route n'importe comment !

- Il regarde à gauche et à droite et tient compte de la vitesse de tous véhicules avant de traverser. Il évitera de téléphoner en traversant.
- Il manifeste son intention et cherche le contact visuel avant de s'élancer.
- Il essaie de traverser en groupe afin de ne pas entraver la fluidité de la circulation.
- Il respecte la piste cyclable lorsqu'elle est partagée sur un trottoir.

Piétirus est fier d'appliquer tous ces conseils de bon cœur sachant qu'à un moment ou un autre il est aussi bien piéton, automobiliste que cycliste ! Il est conscient que la marche est le mode de déplacement le plus économique ainsi qu'un excellent exercice physique et, de cela, il en est fier.

- Il se méfie de la routine (toujours le même itinéraire) et est très attentif à ce qui se passe autour de lui.
- Il sait devoir respecter certaines règles de prudence, notamment vis-à-vis des trams car il est vulnérable.
- Il évite de traverser la route devant ou derrière un tram, un bus ou un camion, etc.
- Il fait en sorte d'être bien visible de nuit en portant un brassard ou des habits clairs.

IMPORTANT : sur un passage piétons comportant un îlot central, chaque partie de la chaussée est considérée comme un passage indépendant. Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes, assimilés aux piétons, doivent se comporter comme tels.

Vélocita sera ainsi mieux appréciée si...

- Elle emprunte les pistes cyclables et laisse libres les trottoirs réservés aux piétons.
- Elle marche à côté de son vélo sur les passages protégés.
- Elle s'arrête devant un passage piétons surtout lorsque un véhicule est déjà à l'arrêt.
- Elle roule au pas dans la zone mixte et signale sa présence (sonnette).
- Elle est particulièrement attentive aux personnes âgées, aux enfants, aux malvoyants, spécialement dans les parcs.
- Elle se conforme à toute signalisation en place et manifeste sa présence surtout en zone de rencontre (20 km/h) dans laquelle les piétons sont prioritaires, afin de ne pas les surprendre.
- Vélocita respecte les trottoirs, les allées des parcs de manière à ce que les promeneurs puissent flâner à leur guise.
- Elle respecte les sens interdits, les feux de signalisation et elle ne frôle pas les passants sur les trottoirs notamment quand ceux-ci sont partagés.
- Elle est attentive à l'équipement de son vélo (sonnette et éclairage).

→ La ligne droite est peut-être la plus courte mais pas la plus sûre !

EN CONCLUSION

En respectant les règles élémentaires de courtoisie, de savoir-vivre et de gentillesse, on démontre qu'il est possible de cohabiter.

- Certes, le piéton est prioritaire, mais vulnérable. Il ne doit pas se comporter n'importe comment en se jetant sans précautions sur la route ou gêner le passage des cycles sur une piste qui leur est réservée.
- Le déplacement en bicyclette est un moyen silencieux et respectueux de l'environnement et un complément des transports publics. Son développement ne doit cependant pas engendrer des conflits avec les piétons.
- Nous sommes tous des usagers de la route d'une manière ou d'une autre et c'est pourquoi nous avons le devoir d'être conciliants les uns envers les autres.